

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 586

présenté par

M. Breton, M. Le Fur, Mme Anthoine, M. Marleix, Mme Bassire, M. Teissier et M. de la  
Verpillière

-----

**AVANT L'ARTICLE 23**

Supprimer l'intitulé du chapitre II du titre V.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Supprimer la rédaction de ce titre qui va au delà du contenu de ce projet de loi.

Pour exemple, l'intitulé du titre I<sup>er</sup> du projet de loi de bioéthique en 2011 était « EXAMEN DES  
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉTIQUES ».